**Vent de Raison – Wind met Redelijkheid asbl**

Rue Baudet, 7 – 7090 Petit-Roeulx

[www.ventderaison.com](http://www.ventderaison.com)

[info@ventderaison.com](mailto:info@ventderaison.com)

**Note à l’attention de MM. les Ministres Borsus, Crucke et Di Antonio**

Messieurs les Ministres,

**Objet : stratégie du Gouvernement wallon (GW) en matière d’énergies renouvelables et particulièrement, d’énergie éolienne.**

Durant le courant des mois d’octobre, novembre et décembre 2018, nous vous avons adressé successivement trois lettres posant des questions à nos yeux essentielles, en matière de politique des énergies renouvelables et vous offrant de mettre à la disposition de la Région la solide expérience de notre organisation dans ce domaine pour élargir une réflexion qui butte invariablement sur les mêmes limites techniques, légales et sociétales. Ces lettres sont restées sans réponses substantielles.

Pour faire néanmoins progresser un débat dont l’importance croît de jour en jour, nous revenons ici sur une série de points essentiels en matière de politique ENR en articulant ceux-ci sur notre vue stratégique de la Transition Energétique (TE). Nous pensons en effet que la Région wallonne (RW), depuis ses premières actions significatives en matière d’ENR (année 2002 !), n’a pas encore établi de stratégie cohérente en matière énergétique. Il en résulte, depuis plus de 15 ans, une cacophonie économique, technique et sociétale coûteuse dans ces trois domaines au point d’en devenir inacceptable pour beaucoup de citoyens.

Si le Pacte énergétique du Gouvernement fédéral et le PNEC/PACE adopté provisoirement par le Gouvernement wallon sont bien des listes d’actions à mener, ni l’un ni l’autre n’énoncent de stratégie propre à la Belgique et/ou à la RW. Les préambules rituels des « objectifs ambitieux » et de conformité aux directives de l’UE ne peuvent évidemment tenir lieu d’une telle stratégie. **Nous sommes convaincus que la confusion entretenue entre objectifs et stratégie dans cette matière est la source principale de la grave difficulté dans laquelle se trouve la Région wallonne (RW).**

Vous trouverez donc ci-dessous une analyse de citoyens depuis longtemps intéressés par cette problématique et profondément soucieux de l’absence de progrès significatifs dans ce domaine d’importance majeure.

1. Le lien énergie-climat, un axe stratégique majeur décentré par le GW

Selon la majorité des spécialistes, l’évolution à la hausse de la température moyenne de la Terre résulte de l’augmentation de la concentration de CO2 dans l’atmosphère, augmentation qui serait due à la consommation de combustibles fossiles. La question stratégique est alors :

**Comment réduire ou arrêter cette augmentation ?**

Tout gouvernement se doit donc de traduire cette question en termes opérationnels comme suit : compte tenu de la situation existante de ma Région, quelle est la trajectoire optimale « locale » afin de maximiser la réduction de production de CO2 tout en rendant acceptable l’ensemble des coûts sociaux et économiques associés à cette réduction ? Formulée de manière plus opérationnelle, la question est :

**Quelle est la trajectoire coût-bénéfice optimale de réduction de la production de CO2 d’origine fossile (CO2F) ?**

La réponse sera le fondement de la stratégie adoptée en vue de la réduction de production de CO2F. Cette réduction s’obtient, dans la pratique, à deux niveaux :

* Réduction de la consommation d’énergie d’origine fossile. Ce paramètre consommation est mesuré en TEP/an.
* Réduction de la quantité de CO2F produit par unité d’énergie consommée. Ce paramètre d’intensité de production de CO2F est mesuré en kgCO2F/MWh.

De la diminution en termes absolus de ces deux paramètres résulte la diminution en terme absolu de la quantité de CO2F générée annuellement par la Région wallonne. Ce paramètre est exprimé en MT GES (principalement CO2F)/an. La mesure globale du progrès dans l’exécution de la stratégie est donc la réduction annuelle de la quantité totale de GES(CO2F) émise annuellement par la Région. C’est cette mesure, et elle seule, qui indique le progrès réalisé (ou non). Progresser dans la réduction des émissions annuelles de GES(CO2F) est donc bien la seule mission dont le Gouvernement wallon est directement responsable vis-à-vis des citoyens et des accords internationaux dans le cadre de la transition énergétique (TE). La sortie du nucléaire et/ou le déploiement des énergies renouvelables (ENR) sont, dans cette problématique, des objectifs connexes mais de second ordre, quelles que complexes que soient leur mise en œuvre.

A ce titre PACE, le Plan Wallon Energie-Climat (version disponible de juillet 2018) est un document certes louable dans ses intentions mais de peu d’utilité comme « roadmap » (un document qui serait utilisable par le Parlement et les citoyens) en vue de l’optimisation coûts-bénéfices de la TE en Wallonie puisqu’on n’y trouve aucun outil de gestion de l’ensemble de la problématique. Il y manque particulièrement, pour l’ensemble des actions identifiées, un tableau comparatif des gains ou pertes d’intensité CO2F attendus (l’objectif stratégique premier) adossé à un second tableau des coûts/bénéfices économiques et à un troisième tableau des coûts/bénéfices sociétaux.

PACE appelle par ailleurs de nombreux commentaires quant aux spécifications même des actions qu’il décrit. Ce sont bien sûr ces spécifications qui garantiront la qualité de leur impact en en terme de CO2F (quantité et/ou intensité).

1. La situation de la RW (sources exclusives : AWAC, CWaPE)

La situation de la RW se présente au 01/12/2018 (chiffres 2016 et 2017 disponibles) comme suit :

* les émissions de GES (principalement CO2F) en RW ont été réduites en 2016 de 35,5 % par rapport à 1990 (référence « Tokyo ») et de 28,6 % par rapport à 2005, ce qui place la Région wallonne au delà de l’objectif de l’UE pour 2030 (- 40 % par rapport à 1990) et proche de la moitié de l’objectif de l’UE pour 2050 ( de -80 % à -95 % par rapport à 1990). Ces résultats, dont nous n’analysons pas ici les causes, sont globalement satisfaisants. Les données pour 2018 seront publiées incessamment et devraient confirmer celle de 2016. Cet important message ne fait malheureusement pas partie, à notre connaissance, de la communication du GW aux citoyens et aux médias. Pourquoi ?
* L’inventaire d’avril 2018 de l’AWAC de la répartition sectorielle des émissions de GES en Wallonie (principalement CO2F) montre clairement où doivent porter les efforts de la stratégie du Gouvernement wallon : l’industrie (30 % des émissions mais hors ETS), les transports (25 %), le secteur résidentiel (15 %) et l’agriculture (13 %). La production d’électricité génère seulement 8 % des émissions. Le grand public le sait-il ?

D’où la disproportion massive de l’action du Gouvernement wallon envers le secteur de la production d’électricité « verte » (hors co-génération).

En effet, suivant le droit fil d’une stratégie de réduction de CO2F, on observe que le secteur de l’énergie (mix énergétique 2016) est loin d’être un contributeur majeur (8 % seulement) au bilan de la RW. De plus, l’intensité de production de CO2F du secteur électrique wallon en 2016 est l’une des plus basse de l’UE (d’après l’AWAC, environ 126 kgCO2F/MWh). La progression marginale de la réduction de cette intensité par nouveau MW (ENR) installé est donc nécessairement faible et le GW n’a, jusqu’à ce jour, présenté aucune stratégie de déploiement d’un dispositif consommation/production d’énergie post nucléaire réaliste et qui permette de réduire plus efficacement cette intensité. En revanche, alors que le progrès marginal de réduction d’intensité via ENR est de plus en plus faible, le coût marginal de production ENR (hors Solwatt) est lui maintenu artificiellement constant à un niveau très élevé par un mécanisme de Certificats Verts inadapté depuis sa création et maintes fois dénoncé depuis.

Cette situation est d’autant (et depuis longtemps) plus préoccupante que le Ministre de l’Energie et des Finances a la responsabilité (dans le cadre d’une stratégie correcte de réduction de CO2F) de 75 % de la consommation d’énergie en RW (secteur ETS inclus) répartie comme suit : 50 % pour le chaud/froid et 25 % pour l’électricité, dont environ 10,6 % ENR(PV et éolien). En net, le Ministre de l’Energie et des Finances concentre de très importantes ressources financières à haut impact sociétal pour déployer un parc ENR/SER couvrant (en 2017) 10,6 % x 25 % = 2,65 % des besoins de la consommation énergétique totale de la RW et ce dans les mauvaises conditions d’efficacité de réduction d’émission GES (particulièrement pour l’éolien) évoquées ci-dessus.

1. Dérive économique et financière incontrôlée de l’éolien.

Le coût exorbitant pour les consommateurs d’un mécanisme de CV mal conçu et mal calibré dès le départ est dénoncé depuis plusieurs années.

Des corrections importantes ont été apportées au dispositif propre au secteur PV, laissant néanmoins une dette chez Elia de plus d’un milliard d’ €, dette d’abord « portée »provisoirement par des institutions publiques, est maintenant en voie de « titrisation » auprès de banques privées tout en restant imputable à la comptabilité de l’Etat, ce qui n’est que gestion correcte d’un prélèvement fiscal qui ne dit pas son nom.

Le secteur éolien est, à ce jour et inexplicablement, immune de toute correction de son mécanisme de CV. La charge de la dette résultante à supporter par les consommateurs durant les décennies à venir est inacceptablement élevée. Ce point est signalé de manière répétée par VdR-WmR depuis plusieurs années. La CWaPE dans son Rapport Spécifique 2017 sur le Marché des CV, fait un constat identique et alarmant à ce sujet. La situation a également été analysée en détail par la Task Force « Certificats Verts » (mise en place en 2018 par le Ministre de l’Energie et de l’Economie lui-même !) qui a proposé des mesures propres à réduire fortement ou, mieux, à mettre fin à ce qu’il faut malheureusement qualifier de scandale financier. Mais, à notre connaissance, aucune des mesures proposées par la Task Force n’ont été retenues à ce jour sans que le GW ni le Parlement ne s’en émeuvent. Ce n’est pas outrepasser nos droits et devoirs de citoyens de qualifier cette situation d’inacceptable.

1. Les « taches aveugles » du déploiement éolien en Wallonie

Comme indiqué plus haut, la stratégie éolienne du GW, inchangée depuis 2002 et constamment déclarée « ambitieuse » depuis lors, consiste à promouvoir l’implantation de parcs éoliens pour atteindre un objectif de production (actuellement 3800 GWh/an en 2030) en vue de rencontrer les objectifs de la part de renouvelable dans la consommation finale établis d’abord par la directive 2009/28/CE et ensuite par divers documents-programme de l’UE. VdR-WmR a, à de nombreuses reprises, posé des questions de fond sur cette pratique du GW dont les conséquences techniques, économiques et sociétales n’ont jamais fait l’objet d’une évaluation approfondie par le Parlement. Parmi de nombreuses questions restées sans réponses depuis des années, nous en reposons deux :

* 1. Pourquoi le GW ignore-t-il, dans sa comptabilité régionale des capacités de production d’électricité éolienne de la Région, la part de la production éolienne en Mer du Nord qui lui revient ?
  2. Pourquoi le GW ignore-t-il la possibilité offerte par la directive 2009/28 d’injecter dans la consommation d’électricité d’origine renouvelable de l’électricité éolienne importée sous label de Garantie d’Origine ?

Les réponses de GW à ces questions ont un effet important sur la charge financière et sociétale du déploiement éolien wallon à court, moyen et long terme et doivent donc être impérativement expliquées au parlement et aux citoyens.

1. La « Pax Eolienica »

La « Pax Eolienica » comporte quinze points, tous favorables à l’implantation d’éoliennes sans aucune contrepartie concernant la protection économique et sociétale des riverains. En effet, on peut lire sur le site

<http://crucke.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-27.publicationfull.html>

que :

*(…) le Gouvernement wallon a identifié 15 mesures pour favoriser le développement de la filière éolienne en vue de la conclusion d’une « Pax Eolienica ».*

*La Pax Eolienica constitue à cet égard la mise en œuvre de l’actuelle Déclaration de Politique Régionale en ce qui concerne l’éolien, qui prévoit :*

*-       d’accroître la prévisibilité du cadre normatif d'implantation des mâts éoliens en Wallonie ;*

*-       d'apaiser le secteur et de renforcer l’acceptabilité des riverains et des pouvoirs publics.*

On parle bien d’*«apaiser le secteur et de renforcer l’acceptabilité des riverains et des pouvoirs* *publics ».* C’est donc bien à la demande du secteur que cette « pax » a été rédigée. Aucune des quinze mesures ne concerne l’acceptabilité, si ce n’est la « participation citoyenne ». Il semblerait donc que le GW n’ait pas encore pris la mesure de ce que les riverains sont systématiquement en bute à des excès « légalisés » par de nombreux permis d’environnement entachés d’illégalités (excès sanctionnés de multiple fois par le Conseil d’Etat) et devenus routiniers dans les comportements abusifs du secteur lui-même. Ce manque d’écoute et ces abus, signalés ici une fois de plus, est payé très cher, tant politiquement par le GW qu’économiquement par le secteur (qui vous tient pour responsable de cet état de choses, d’où la Pax). Nous sommes convaincus et répétons une fois encore que, si une réflexion de base avait été entreprise en temps utile, bien des écueils auraient été évités. Le considérable « couac » de la Norme Sectorielle (AGW 13/02/2013) et bien d’autres débats légaux coûteux passés, présents et, malheureusement, probablement à venir, en sont une preuve flagrante.

1. Remarques complémentaires
   1. La présente note, à la suite de nombreuses autres adressée au GW par VdR-WmR, est écrite par une association (maintenant constituée en asbl) de citoyens extrêmement soucieux des conditions de mise en œuvre de la politique énergétique du GW pour des raisons stratégiques exposées ci-dessus.

Cette organisation a, depuis sa création, offert d’apporter dans l’indispensable débat démocratique, une compétence et une expérience qui n’ont, jusqu’ici, jamais été mises en cause. Ces offres n’ont jamais été retenues, ni par aucun Membre du GW ni par aucune autre des parties concernées. Vous comprendrez que ce fait apparait comme regrettable, voire injurieux si l’on est d’esprit chagrin, aux citoyens que nous sommes, d’autant qu’il est en contradiction directe avec les déclarations de la DPR 2016 de l’actuel GW.

* 1. VdR-WmR exprime son inquiétude concernant le poids historique et actuel de la fédération EDORA dans les actions « éoliennes » du GW. Cette inquiétude est justifiée au vu des curriculum vitae des membres des cabinets des Ministres de l’Energie successifs. Il est par ailleurs de bon sens d’observer que, dans un domaine aussi complexe que celui de l’énergie, il est indispensable de consulter des experts en mesure de présenter des points de vue différents voire contradictoires. Cela étant, le refus réitéré d’entendre les contributions informées et citoyennes de VdR-WmR n’en est que plus étonnant.
  2. Nous vous invitons à prendre connaissance de l’article « Le chaos électrique belge » récemment publié par « European Scientist » sur son site

<https://www.europeanscientist.com/fr/opinion/le-chaos-electrique-belge/>

En conclusion :

* La présente note expose un problème majeur pour le GW. Des soucis électoraux à court terme semblent empêcher le GW d’en informer clairement et complètement le Parlement et les citoyens. Les récents débats sur les « ambitions climatiques » de la Région à la Commission de l’Energie et du Climat du Parlement en sont une démonstration affligeante (voir C.R.A.C. N° 58, 19/12/2019) : les mêmes personnes, depuis des années, se congratulent mutuellement d’être « ambitieux » en l’absence de tout débat contradictoire ni de souci apparent des conséquences économiques, techniques et sociétales de leurs « ambitions ».
* Il est urgent de prendre le risque raisonnable d’ouvrir largement le débat et d’entendre des avis qui divergent de la mantra « ambitieuse » que promeut le GW. Dans le cas contraire, le GW ne laisse aux citoyens d’autre option que de le confronter directement et publiquement.

**Messieurs les MInistres, nous pensons que le temps est urgemment venu de considérer que la critique raisonnée d’un Gouvernement n’est pas, en démocratie, un acte d’agression envers celui-ci. VdR-WmR diffère de la politique énergétique du GW sur des points qui sont loin d’être des détails, rejoignant d’ailleurs en cela bien d’autres avis fondés, en ce et y compris au sein même de votre majorité. Ecouter de tels avis ne peut être qu’un acte politiquement responsable. Nous mettons notre différence au service de la Wallonie et de ses citoyens. Que VdR-WmR ne soit affilié à aucun parti politique renforce cette position.**

Petit Roeulx, le 14 janvier 2019